

<p>Rapport 4-9</p> <p><b>Avis sur SEM Énergies renouvelables citoyennes</b></p>	<p><b>CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</b></p> <p>Conseil économique social et environnemental régional</p>
<p><b>Commission Mobilités - Énergie</b></p> <p>Rapporteur : Jean-Claude Perrin</p>	<p>Séance plénière</p> <p><b>Lundi 12 décembre 2016</b></p>

Le CESER accueille favorablement la proposition de création d'une SEM Énergies Renouvelables Citoyenne qui constitue une mise à jour d'un dossier qui avait reçu un avis favorable du CESER Franche-Comté le 13 octobre 2015, à la suite de quoi le Conseil régional avait délibéré le 16 octobre. Cet outil vise à permettre à des acteurs locaux de développer, d'investir, de construire et d'exploiter des installations en énergies renouvelables qui vont leur permettre de percevoir les revenus issus des ressources de leurs territoires (vent, soleil, eau, etc.).

Le CESER note que ce projet s'inscrit dans plusieurs priorités régionales, en particulier la transition énergétique, l'expérimentation de nouveaux modèles de financement ainsi qu'une participation plus active des citoyens. Ce projet illustre de façon concrète des préconisations du rapport « *L'innovation démocratique en Bourgogne Franche-Comté* » adopté par le CESER le 11 octobre 2016, en particulier le « *renforcement des capacités d'agir individuelles et collectives des acteurs afin d'encourager leurs prises d'initiatives* ».

En réunissant des collectivités territoriales, des citoyens regroupés dans une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), des entreprises et des associations, la SEM innove en matière de construction de partenariats. En accueillant dans son capital des SEM d'autres départements visant des objectifs analogues, la *SEM Énergies Renouvelables Citoyenne* montre son intérêt à construire des synergies régionales.

Le CESER note que jusqu'à présent, l'implication des collectivités locales dans de tels projets d'énergies renouvelables reste encore trop faible.

Des réserves ont été émises par quelques conseillers sur les partenariats public-privé et sur la complexité du montage des SEM.

Dans ces conditions, le CESER Bourgogne Franche-Comté donne un avis favorable au rapport qui lui est soumis.

**Vote du CESER :** adopté à la majorité (14 contre, 7 abstentions).